



Aujourd'hui base d'écoute pour le renseignement français, le plateau d'Albion a longtemps servi de base pour les missiles intercontinentaux français basés à terre.

Page précédente, colonne de droite : SNLE Le Redoutable, l'Inflexible et Le Terrible (Nouvelle génération). Photos © Marine nationale.

International

La Suisse est-elle sous le parapluie nucléaire français ?

Jean-Dominique Merchet

Journaliste, auteur de *Sommes-nous prêts pour la guerre ?* et du blog *SecretdefenseV2*

Emmanuel Macron prononcera, début 2026, un grand discours stratégique et reviendra sur « la dimension européenne des intérêts vitaux de la France »

La Suisse est-elle, sans le vouloir, à l'abri sous le parapluie nucléaire français ? Cette question est celle posée à tous les Européens par l'insistance d'Emmanuel Macron sur « la dimension européenne des intérêts vitaux » de la France – le concept « d'intérêts vitaux » étant au cœur de la doctrine française de dissuasion nucléaire.

Le président français devrait s'exprimer sur ce thème au premier trimestre 2026, dans un discours doctrinal très attendu par la communauté stratégique. En général, les présidents français prononcent un grand discours « nucléaire » par mandat : le précédent d'Emmanuel Macron remonte à février 2020. C'est-à-dire avant l'invasion majeure de l'Ukraine par la Russie et le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche. Début 2026, le président français abordera évidemment cette question de la « dimension européenne » de la stratégie nucléaire française. Elle concerne tous les pays européens partenaires de la France, membres ou non de l'Union européenne ou de l'OTAN – y compris donc la Suisse, *volens nolens*. L'Allemagne et la Pologne sont parmi les Etats les plus ouverts à un dialogue sur ce sujet avec la France.

La dissuasion nucléaire française repose à la fois sur des moyens militaires et sur une doctrine : celle-ci est définie par le seul président de la République, d'où l'importance des mots qu'il prononce sur le sujet. Le chef de l'Etat est au cœur même de la dissuasion nucléaire : c'est lui et lui seul (sauf en cas d'empêchement) qui dispose du pouvoir de déclencher le feu nucléaire. C'est lui et lui seul qui juge si les « intérêts vitaux » – qu'il est d'ailleurs le seul à définir – sont en jeu lors d'une agression extérieure. Ce qui justifierait alors l'usage de l'arme nucléaire.

Comme l'écrivait le politologue français Samy Cohen, la France est une « monarchie nucléaire ». C'est l'une des raisons, sinon la principale, de la décision du général de Gaulle en 1962 de faire élire le président de la République au suffrage universel direct pour lui donner la légitimité nécessaire d'appuyer, le cas échéant, sur le bouton nucléaire. En 1994, le président François Mitterrand résumait les choses d'une phrase : « *La dissuasion, c'est moi.* »

Ne nous trompons donc pas : les évolutions sur la « dimension européenne » de la doctrine française ne sont en rien une « européanisation », c'est-à-dire une mise en commun entre Etats, des forces nucléaires françaises et de la doctrine d'emploi. Certes, sur le front de la politique intérieure, les partis souverainistes, de droite et de gauche, ne manquent pas d'accuser Emmanuel

Macron de vouloir donner le bouton nucléaire à la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, voire à un aréopage dominé par Berlin. Ces polémiques sont un mauvais procès. Il n'en a jamais été question. « *Quoi qu'il arrive, la décision a toujours été et restera entre les mains du Président de la République.* » assurait Emmanuel Macron dans une Adresse aux Français, le 5 mars 2025.

Pas de rupture donc, mais une insistance de plus en plus forte sur l'Europe. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter le président français. Ainsi, lors de son discours essentiel sur la stratégie de défense et de dissuasion du 7 février 2020 à l'Ecole de Guerre (Paris), Emmanuel Macron assurait que « *nos forces nucléaires renforcent la sécurité de l'Europe par leur existence même et à cet égard ont une dimension authentiquement européenne (...) notre indépendance de décision est pleinement compatible avec une solidarité inébranlable à l'égard de nos partenaires européens. Notre engagement pour leur sécurité et leur défense est l'expression naturelle de notre solidarité toujours plus étroite. Soyons clairs : les intérêts vitaux de la France ont désormais une dimension européenne* ». Il exprimait alors le « *souhait d'un dialogue stratégique avec nos partenaires européens qui y sont prêts sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans notre sécurité collective* », allant jusqu'à proposer à ces mêmes partenaires d'être « *associés aux exercices des forces françaises de dissuasion* ». Presque six ans plus tard, les avancées pratiques sont maigres, mais l'ambiance en Europe a considérablement changé. En particulier en Allemagne, où le chancelier Friedrich Merz est désormais prêt à un tel dialogue avec la France. « *Nous devons discuter avec les Britanniques et les Français pour savoir si le partage nucléaire, ou au moins la sécurité nucléaire, de la Grande-Bretagne et de la France pourrait également s'appliquer à nous* », déclarait-il le 21 janvier 2025, juste avant sa prise de fonction. Dès 2024, le programme de son parti, la CDU évoquait « *le partage nucléaire [au sein de l'OTAN] pour former un parapluie nucléaire commun avec nos partenaires européens tels que la France et le Royaume-Uni.* »

Depuis 2020 et surtout au cours des deux dernières années, Emmanuel Macron est revenu à plusieurs reprises sur cette question. Ainsi, le 30 janvier 2024, lors d'une visite d'Etat en Suède : « *Je parle en tant qu'Etat doté d'armes nucléaires dont les intérêts vitaux ont une dimension européenne. (...) Une partie de nos intérêts vitaux a une dimension européenne, ce qui nous donne une responsabilité particulière.* » Il y revient le 25 avril 2024 à la Sorbonne : « *La dissuasion nucléaire est par essence un élément incontournable de la défense du continent européen.* » Dans une « *adresse aux Français* », le 5 mars 2025, il déclare : « *Notre dissuasion nucléaire a depuis 1964 de manière explicite toujours joué un rôle dans la préservation de la*

paix et de la sécurité en Europe. (...) J'ai décidé d'ouvrir le débat stratégique sur la protection par notre dissuasion de nos alliés du continent européen. » Le lendemain, en marge d'un Conseil européen, il ajoute que « *de manière assez légitime, l'Europe doit se poser la question de la dissuasion nucléaire pour elle-même, au sens large* ». Le 13 juillet 2025, dans son discours aux armées, il dit que « *notre dissuasion nucléaire, totalement et invariablement souveraine, a également un rôle dans la sécurité de l'Europe. J'ai mandaté le ministre des Armées et le chef d'état-major des armées pour engager un dialogue stratégique avec nos partenaires européens qui y sont prêts.* »

Ces discours ne constituent pas un changement radical dans la doctrine française, contrairement aux idées reçues qui y voient une rupture par rapport à la doxa fixée par le général de Gaulle. Là encore, il suffit de lire les textes. Un ouvrage récent, « *L'Ultime garantie* » de l'historien Dominique Mongin (Odile Jacob, avril 2025) est particulièrement éclairant à cet égard. « *Un certain nombre de déclarations faites depuis le début de la V^e République (1958) ont montré à quel point les décideurs politiques français ont tenu compte du facteur européen dans leur raisonnement* », constate l'auteur. « *La France seule* », une formule de Charles Maurras, n'est pas une idée gaulliste. Dans « *C'était de Gaulle* » (Fayard), Alain Peyrefitte rapporte ses propos du fondateur de la V^e République en 1962 sur le développement de la force nucléaire : « *Nous travaillons d'abord pour la France, mais cela ne veut pas dire que plus tard nous ne travaillerons pas pour l'Europe.* » Dans son instruction aux Armées de 1964, le général de Gaulle affirmait ainsi que la France devrait « *se sentir menacée dès que les territoires de l'Allemagne fédérale et du Benelux seraient violés* ». Cette doctrine n'a été publiquement formalisée que dans le premier Livre blanc de 1972, sous la plume du très gaulliste Michel Debré : « *La France vit dans un tissu d'intérêts qui dépasse ses frontières. Elle n'est pas isolée. L'Europe occidentale ne peut donc dans son ensemble manquer de bénéficier, indirectement, de la stratégie française qui constitue un facteur stable et déterminant de la sécurité en Europe.* » Depuis lors, tous les présidents de la République et de nombreux Premiers ministres sont allés – prudemment – dans le même sens. Ainsi Jacques Chirac : « *La dimension européenne apparaît dans notre dissuasion nucléaire* », ou François Hollande : « *La définition de nos intérêts vitaux ne saurait être limitée à la seule échelle nationale.* »

En juin 1974, la déclaration de l'OTAN au sommet d'Ottawa affirmait que les forces nucléaires françaises (et britanniques) étaient « *capables de jouer un rôle dissuasif propre contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance* ». Huit ans plus tôt, la France était pourtant sortie, non pas de l'OTAN, mais de son commandement militaire intégré, et pour ce, le sujet qui nous intéresse, du Groupe des plans nucléaires. Même si la France a réintégré ce commandement militaire intégré en 2009, elle reste absente de ce *Nuclear Planning Group*, ce qui n'empêche pas des dialogues discrets avec les Américains et les Britanniques. C'est avec ces derniers que l'engagement nucléaire réciproque va le plus loin. En 1995, dans la déclaration de Chequers, le président Jacques Chirac et le Premier ministre John Major assuraient que « *nous ne voyons pas de situations où les intérêts vitaux de la France ou du Royaume-Uni pourraient être menacés sans que les intérêts vitaux de l'autre le soient aussi* ». Dans le langage codé de la dissuasion nucléaire, c'est l'expression la plus forte possible de la solidarité entre deux pays. Cela a débouché, en 2010, sur le traité de Lancaster House, qui comporte une forte dimension nucléaire, et récemment sur la déclaration de Northwood (10 juillet 2025) entre Emmanuel Macron et Keir Starmer. Paris et Londres estiment désormais qu'« *il n'existe aucune menace extrême pour l'Europe qui ne provoque pas une réponse des deux nations* ». La France et le Royaume-Uni affirment que « *nos dissuasions nucléaires respectives demeurent indépendantes et souveraines, mais elles peuvent être coordonnées* » et pour ce faire mettre en place un « *Groupe de pilotage nucléaire Royaume-Uni-France* ».

Ce qui est possible entre deux puissances nucléaires – c'est-à-dire sur une base d'égalité et de réciprocité – pourrait-il être étendu à d'autres pays européens ? Et si oui, sous quelle forme ? Ce sont les questions stratégiques aujourd'hui posées à tous les Européens.

Or ceux-ci n'ont pas le même statut international en matière nucléaire. « *La dissuasion nucléaire est un élément qui fait de la France un pays différent en Europe* », reconnaissait Emmanuel Macron, le 20 janvier 2023. Cette « *différence* », dont les Français et leurs présidents successifs depuis le général de Gaulle sont si fiers, isole la France sur notre continent commun. Mais elle lui confère également des responsabilités. En Europe – entendue au sens géographique du terme – la France ne partage cette « *différence* » qu'avec le Royaume-Uni. Mais contrairement à la France, les forces nucléaires britanniques ne sont pas totalement indépendantes vis-à-vis des Etats-Unis (qui fournissent les missiles Trident II, par exemple) et de l'OTAN – Londres faisant partie du Groupe des plans nucléaires, contrairement à Paris. Toutefois, la décision d'emploi reste souveraine, entre les mains du gouvernement britannique.

« *Différente* » de ces voisins, la France l'est par son statut juridique au regard du droit international. Adopté en 1968, en vigueur depuis 1970, le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) – texte essentiel de l'ordre international – distingue en droit deux catégories d'Etats : les « *dotés* » et les « *non dotés* ». Les premiers sont ceux qui « *ont fabriqué et font exploser une arme nucléaire avant le 1^{er} janvier 1967* ». Ils sont cinq : les Etats-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la Chine et, donc, la France, grâce à l'essai Gerboise bleue dans le Sahara du 13 janvier 1960. Les « *dotés* » ont le droit de conserver leurs armements, tout en s'engageant sur la voie du désarmement et en s'interdisant d'aider d'autres Etats à se doter de l'arme nucléaire – ce que l'on appelle la « *prolifération* ». Ces cinq Etats sont également les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations-Unies, mais les deux choses sont indépendantes l'une de l'autre.

Les « *non-dotés* » sont tous les autres Etats de la planète, soit 186 pays. Ils s'interdisent à eux-mêmes non seulement de posséder des armes nucléaires, mais de chercher à acquérir. Il existe des exceptions : l'Inde, le Pakistan, Israël ainsi que la Corée du Nord sont « *dotés* » dans les faits, mais pas en droit international. Ils possèdent l'arme nucléaire, mais ne sont pas tenus par les obligations d'un traité auquel ils ont refusé d'adhérer, la Corée du Nord s'en étant retiré. D'une certaine manière, ils sont légalement hors-la-loi internationaux.

La France se veut un élève exemplaire du TNP et de la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, même si elle n'y a adhéré qu'en 1992 – vingt-deux ans après son entrée en vigueur – par souci de son « *indépendance nationale* », mais tout en en « *respectant l'esprit* ». Pour sa part, la Suisse, qui a abandonné son ambitieux programme nucléaire militaire, a adhéré au TNP en 1977.

La situation est donc la suivante. Si l'on croit que le nucléaire est la clé de voûte de la défense de l'Europe, ce que la guerre d'Ukraine vient nous rappeler, dans quelle situation se trouvent les voisins de la France ? Au nom de la lutte contre la prolifération, ils ont renoncé, au travers du TNP, à se doter d'armes nucléaires. C'est notamment le cas des vingt-six autres membres de l'UE, en particulier de l'Allemagne, qui était directement visée par les instigateurs du TNP.

Ces pays sont donc contraints de s'en remettre à la dissuasion nucléaire d'un autre Etat, qui accepte d'étendre sa protection à leurs territoires. C'est le cas au sein de l'OTAN, qui est dans les textes et en pratique, une « *alliance nucléaire* ». Faute d'armes nucléaires en propre, les pays européens n'ont d'autre choix que de s'en remettre, comme assurance en dernier ressort, au parapluie nucléaire américain. Et donc à l'alliance militaire et politique avec Washington, au sein de l'OTAN. Ou de manière implicite pour les Etats attachés à leur neutralité, comme la Suisse.

L'OTAN est d'abord une alliance nucléaire. Pour tous les pays européens qui en sont membres, l'OTAN représente la garantie ultime comme pourrait l'être la dissuasion nucléaire pour la France. Autant dire qu'ils n'ont pas envie de plaisanter à ce sujet et acceptent bon gré mal gré d'en payer le prix. En particulier lorsqu'il s'agit de renouveler son aviation de combat ou de négocier des accords commerciaux. Cela vaut aussi pour les pays eu-

ropéens non-membres de l'OTAN. Les Etats-Unis considèrent qu'ils protègent l'Europe ; alors ils font pression, notamment pour acheter des F-35. La Suisse en sait quelque chose.

Dans mon livre « Sommes-nous prêts pour la guerre ? » (Robert Laffont 2024, nouvelle édition Tempus/Perrin 2025), je plaide pour que la France fasse preuve de plus d'audace dans la dimension européenne de sa dissuasion nucléaire. Je me réjouis de constater que les choses bougent dans le bon sens. Irons-nous jusqu'à une forme de « partage nucléaire » avec nos alliés volontaires, en nous inspirant du « nuclear sharing » de l'OTAN ? Je l'espère, mais je reste sceptique sur la volonté des autorités françaises de s'engager aussi loin.

De quoi s'agirait-il ? Au sein de l'OTAN, les Etats-Unis pratiquent le « partage nucléaire » (*nuclear sharing*). Dans quatre pays européens de l'Alliance (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie) ainsi qu'en Turquie et bientôt au Royaume-Uni, alors que la Pologne est candidate, l'US Air Force entrepose des bombes atomiques de type B61. En cas de conflit en Europe, elles seraient mises en œuvre par des avions des pays concernés (le cas de la Turquie reste obscur). C'est notamment la raison pour laquelle ces pays sont équipés d'appareils américains – y compris désormais l'Allemagne avec sa décision d'acquérir des F-35. Les Etats-Unis gardent le contrôle de l'arme et de son emploi, mais les vecteurs sont nationaux : c'est le principe dit de la double clé.

Pour marquer sa solidarité avec ses partenaires européens, la France ne pourrait-elle pas leur proposer une forme de partage nucléaire, comparable à celui qui lie déjà certains d'entre eux aux Américains ? La France possède en effet une composante aéroportée, avec le missile à tête nucléaire ASMPA mis en œuvre par les *Rafale*. Mieux que les quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), cette arme se prêterait bien à une telle initiative politique. Est-il inimaginable de prépositionner des ASMPA (ou leur successeur ASN4G) avec des têtes nucléaires sur une base dans un autre pays d'Europe, en Pologne, en Allemagne par exemple ? Avec le principe de la double clé française et de la nation hôte. On peut également imaginer le développement de missiles sol-sol montés sur des batteries mobiles, qui offriraient des possibilités comparables.

Il ne s'agirait pas pour la France de vouloir prendre la place de la garantie nucléaire américaine, mais d'offrir en quelque sorte une assurance complémentaire, alors que les doutes des Européens sur l'engagement américain en Europe sont de plus en plus forts. Pour rassurer les partenaires européens de la France, qui souhaitent renforcer le lien transatlantique, la condition politique serait un retour de la France dans le groupe des plans nucléaires de l'OTAN, sous une forme ou une autre. Pour les gardiens du temple de la doctrine française, qu'ils ne conçoivent que figée, tout cela relève de l'hérésie. Le général de Gaulle, dont ils se prétendent les héritiers, savait faire preuve d'audace et bousculer les certitudes établies. Il faut aujourd'hui s'en inspirer et aller de l'avant. Affaiblie dans bien des domaines, la France dispose d'un formidable atout avec ses forces nucléaires. Elle doit faire en sorte d'en faire un usage politique intelligent. Pour elle-même, mais aussi pour tous les Européens.

J.-D. M.

La rade de Toulon est le port d'attache du porte-avions à propulsion nucléaire (PAN) *Charles de Gaulle*.

On sait que le missile « pré-stratégique » ASMP peut être emporté à bord et mis en œuvre à partir des *Rafale* Marine. La photo du haut montre un tir d'essai réalisé en novembre 2025 par la Force aérienne nucléaire (FANU) avec le nouveau ASMP-R. L'armée, tirée sans charge nucléaire depuis un *Rafale* Marine parti de la base d'aéronautique navale de Landivisiau, a permis de valider l'ensemble de la chaîne de mise en œuvre du système d'armes de son accrochage sous l'avion jusqu'au tir.

Photos © Marine nationale.

